



*«...Celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment... »
2 Corinthiens 9 :6*

Appel du trésorier pour le culte de fête et d'offrande à Montbonnot le 23 juin 2019

Grenoble, le 27 mai 2019

Chers amis,

Avec le départ de Joël Geiser, notre Église va vivre avec un pasteur de moins pour une durée que nous ne connaissons pas encore. Pendant dix ans, Joël a mis son énergie dans diverses activités de l'Église, et nous a accompagnés spirituellement : le rendez-vous annuel de Montbonnot sera l'occasion de lui manifester notre reconnaissance.

Cette journée festive et joyeuse à Montbonnot est aussi un rappel à participer à la vie matérielle de l'Église. Cette année encore, les dons et offrandes devront couvrir la charge du fonctionnement de l'Église, mais également les besoins exceptionnels pour les travaux engagés dans la « Maison Bonnet », que nous rénovons en presbytère. Nous vous l'écrivions dans les Echos de mars 2019, nous avons encore besoin de 68 000 euros supplémentaires pour mener à bien cette rénovation malgré des subventions espérées du Consistoire ou de l'Église au niveau régional.

A l'assemblée générale, le 23 mars 2019, nous avons voté un budget de dons et offrandes de 303 000 euros pour l'année 2019 (hors chantier « Maison Bonnet »).

Où en sommes-nous ? A fin avril 2019, les dons et offrandes du premier tiers de l'année sont de **73 000 €**, en baisse par rapport à la même période en 2018. D'ici la fin de l'année il reste **230 000 €** à recueillir. Nos dépenses sont globalement maîtrisées **mais nous avons à reconstituer une trésorerie suffisante pour mener à bien les travaux prévus pour la maison BONNET.**

Respectons les engagements pris en Assemblée générale ! Que chacun se sente concerné. Toute participation, même modeste, est précieuse. L'important est que nous soyons nombreux à donner. Pour cela, plusieurs moyens sont à notre disposition (voir au verso).

Gardons confiance ! Le culte d'offrande de ce jour de fête va permettre à chacun de donner avec joie une offrande nécessaire aux besoins de cette année.

Grand merci à tous les donateurs. Leur générosité est un encouragement précieux pour les pasteurs et les bénévoles. Elle permet de maintenir et de développer le dynamisme et le rayonnement de notre Église.

Fraternellement,

L'équipe financière de l'EPUDG

TSVP.../...

.../...

A quoi servent les dons et offrandes :

- *L'Église ne vit que de vos dons, elle ne reçoit aucune subvention publique et ne dispose d'aucune autre ressource financière que celles de ses membres.*
- *Les dons servent à payer les pasteurs (formation, salaires, retraites), à entretenir les locaux (presbytères et temples) et à couvrir les frais des activités locales et nationales. Une redistribution au niveau régional permet une solidarité avec les paroisses en difficulté.*
- *Les comptes sont publiés et approuvés par un commissaire aux comptes puis soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.*

Rappel sur les différents moyens pour donner :

- L'offrande au culte (chèques ou espèces)
- Le don par chèque au nom de l'EPUDG.
- Le prélèvement mensuel automatique (voir ci-après). Formulaire également disponible soit dans le tambour du temple soit en le téléchargeant à partir du site internet de l'EPUDG (<http://www.eglise-protestante-unie-grenoble.fr/index.php/vie-de-leglise/finances/>). **C'est le moyen à privilégier pour la régularité des dons et qui est très souple car un simple mail au trésorier permet de l'arrêter.**
- Le virement sur le compte IBAN : **FR55 2004 1010 1701 1622 1K02 868 BIC : PSSTFRPPGRE.**
- Le don en ligne à partir du site sécurisé de l'EPUDG (<https://www.eglise-protestante-unie.fr/grenoble-p10637/don>). Cette faculté permet également de procéder à un don affecté à un projet immobilier décrit dans la rubrique « Don pour un projet présenté par l'Église ». Ce don en ligne qui renvoie sur la plateforme mise à disposition par l'EPUDF (National) comprend une rubrique « **Je donne tous les mois** » **qui ne doit pas être utilisée car l'EPUDG met à disposition le prélèvement mensuel automatique.**

66% du montant de nos dons sont déductibles dans la limite de 20% de notre revenu imposable.

Le prélèvement mensuel simplifie la gestion, pensez-y :

à renvoyer au secrétariat, sous pli fermé, à l'attention du trésorier de l'Église Protestante Unie de Grenoble

Nom et prénom :

Adresse :

Courriel :@.....

Téléphone :

Désire Modifier mon prélèvement mensuel et passer à€ par mois

· Mettre en place un prélèvement mensuel de€ (**joindre un RIB**)

· Recevoir une documentation sur les avantages liés aux legs.

Remarques :

Date et signature :

N.B.: Vous pouvez mettre fin au prélèvement automatique à tout moment sur simple demande adressée au trésorier (courrier ou mail : compta@epudg.org).